

Modalités de participation pour
les éditeurs de presse

1 - INSCRIVEZ-VOUS

- Du 15 novembre au 23 décembre 2021 sur **clemi.fr**
- Indiquez, pour chaque titre de presse, le nombre d'exemplaires offerts aux établissements scolaires

2 - ENVOYEZ VOS EXEMPLAIRES DE PRESSE DEUX POSSIBILITÉS

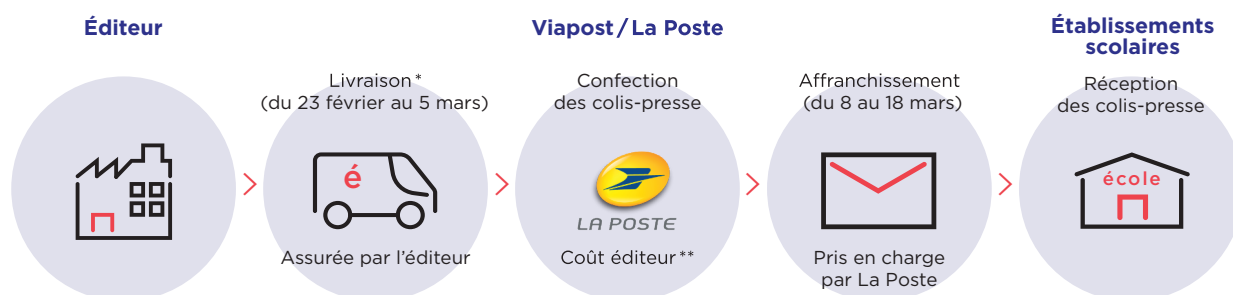
**A - ACHEMINEZ VOS EXEMPLAIRES
EN « COLIS-PRESSE »**

OU

**B - ENVOYEZ VOUS-MÊME
VOS EXEMPLAIRES**

A - ACHEMINEZ VOS EXEMPLAIRES EN « COLIS-PRESSE » (Par Viapost/La Poste)

Conditions : avoir une diffusion nationale et offrir un minimum de 500 exemplaires récents par titre.



**** Coût éditeur : 0,194 euros HT par exemplaire (soit 97 euros HT pour 500 ex.) ; 0,249 euros pour un format « Kiosque » non plié.**
Plus d'information : jean-francois.juhasz@laposte.fr

Livraison

Vos exemplaires sont à livrer à découvert, sur palette et par titre, avec un bordereau de dépôt.
Présentation format « abonnés postaux » plié A4.

*Dates

Hebdos, mensuels et autres
> du mercredi 23 février au samedi 5 mars 2022
Quotidiens
> mercredi 9 mars 2022 (datés du jour)

Lieu

VIAPOST (Plateforme Logistique de Chilly-Mazarin)
ZA du Moulin à Vent - 12 rue des mares Juliennes
91380 CHILLY-MAZARIN
Horaires 7h00 - 20h00 - Tél. : 01 69 10 77 13

B - ENVOYEZ VOUS-MÊME VOS EXEMPLAIRES

Conditions : choisir les départements de votre diffusion.



> Livrez/envoyez vos publications **dans la semaine du 14 au 18 mars 2022.**

Si vous souhaitez

Cibler la diffusion par type d'établissement (école, collège, lycée)
Offrir plus d'un exemplaire par établissement

> Contactez le CLEMI : semaine.presse@clemi.fr - Tél. 07 70 04 74 61 / 06 85 08 93 32